**Commune de Saint-Maurice-de-Beynost**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-03-05

Séance du 6 avril 2023*Date de la convocation :***30 mars 2023***Affichage de la convocation :***31 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Michèle ALVES, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Yann LEONET, Lindsay DIAS, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	19
procurations :	6
absents :	2
votants :	25

EXCUSES : Bernard MATEOS (Procuration à N. BOURGEOIS), Alain VIEUX (Procuration à D. MONCHANIN), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à Y. HERZIG), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Mathieu LAURAIN (Procuration à C. CHARTON).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Romain GAILLARD.

Monsieur MONCHANIN a été élu secrétaire de séance.

CRÉATION DE TROIS PISTES DE PADEL AU TENNIS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le rapporteur explique que la commune a engagé il y a quelques mois une réflexion pour la création de 3 pistes de Padel au Tennis club de Saint-Maurice en lieu et place du terrain N°3 inutilisé à cause de son état.

Cette réflexion travaillée avec l'ensemble des acteurs a abouti à un projet qui pourrait démarrer en fin d'année 2023 et s'étaler jusqu'au printemps 2024.

L'objectif étant que la mise en place des structures soit terminée pour l'arrivée de la belle saison (avril – mai 2024).

Ce projet comporterait 2 pistes couvertes mais non fermées et une piste plein air, les deux pistes couvertes se situant côte à côte sur la partie sud du terrain N°3, la piste plein air se situant dans le prolongement au nord-ouest des 2 premières pistes.

Ce projet devrait être financé par le dispositif « 5000 terrains de sports pour 2024 », plan national de développement des équipements sportifs de proximité porté par l'Agence Nationale du Sport en lien avec le Ministère des sports dans le cadre de la politique de développement en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Par ailleurs, la Région Auvergne Rhône-Alpes signataire d'une convention avec la Ligue régionale de Tennis pourrait aussi financer ce projet.

Une annexe à la convention liant le club de tennis et la commune définissant l'utilisation de ces Padel viendra compléter la convention déjà existante signée le 20 janvier 2020. Cette annexe à la convention précisera les modalités de mise à disposition des Padel mais aussi l'utilisation de ceux-ci au jour le jour.

Monsieur le rapporteur précise que ce projet ne pourra voir le jour que si les principaux financeurs accompagnent la commune via l'attribution de subvention.

Le programme des travaux est le suivant :

- 1) Création de 3 pistes de padel
- 2) Couverture des deux pistes situées au sud du terrain
- 3) Eclairage des pistes
- 4) Reprises des cheminements extérieurs - accessibilité autour des pistes
- 5) Aménagement des accès aux vestiaires
- 6) Réaménagement des espaces communs d'accueil (club house)

L'enveloppe prévisionnelle totale pour l'ensemble des travaux, comprenant les frais d'études est de 570 000 € hors taxes (cinq cent soixante-dix mille euros). Les différents financeurs ne financent pas tous les mêmes dépenses. Ainsi, l'Agence Nationale du Sport ne financerait que les pistes de padel, la couverture et les frais d'étude, soit un montant de 540 000€ HT pour cette partie des travaux. La Région Auvergne Rhône-Alpes ne financera pas les frais d'étude mais pourra prendre en charge la mise en accessibilité des vestiaires.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'enveloppe prévisionnelle des travaux et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions publiques et privées (le cas échéant) pour ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de 3 pistes de Padel dont 2 couvertes mais non fermées ainsi que le programme de travaux,

APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle des travaux hors taxe,

AUTORISE le Maire à solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « 5 000 terrains de sports pour 2024 »,

AUTORISE le Maire à solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de partenariat la liant à la Ligue Régionale de Tennis,



AUTORISE le Maire à solliciter d'autres financeurs (Etat, Département) pour la création de 3 pistes de Padel dont 2 couvertes mais non fermées sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost,

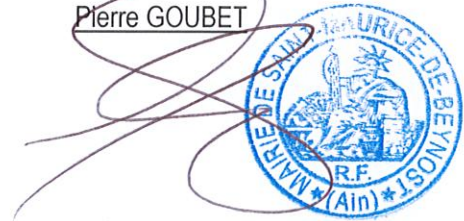
AUTORISE le Maire à signer l'annexe à la convention de mise à disposition et d'utilisation de bâtiments et terrains communaux avec le Club de Tennis de Saint-Maurice de Beynost,

AUTORISE le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire
Pierre GOUBET



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 001-210103768-20230406-2304DELIBCM_3-DE

